

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 30 DECEMBRE 2009
NOTULEN VAN DE GEMEENTERAADSZITTING VAN 30 DECEMBER 2009.

Présents : Mme Carthé, Bourgmestre-Président, MM. Van Laethem, Coppens, Mmes De Saeger,
Aanwezig: Dehing-van den Broeck, MM. Kompany, Petrini, Echevins;
MM. Scheepmans, Dolet, Beeckmans, Dewaels, Mme De Greef-De Neef, M. Gillard,
Mme Debuyck, M. Genard, Mme De Bast, M. Van Gucht, Mmes Arend, Van Linter,
MM. Van Dam, Alu, Delvaux, Mme Souiss, MM. Van Damme, Parmentier et
Van Eyck, Membres;
M. Vanhove, Secrétaire communal.

Excusée – Verontschuldigd : Mme Bergers.

A la demande d'un tiers des Conseillers communaux et conformément à l'article 86, alinéa 2, de la nouvelle Loi communale, le Collège des Bourgmestre et Echevins a convoqué le Conseil ce mercredi 30 décembre 2009.

En application de l'article 87ter de la nouvelle Loi communale, Madame Delwit, Présidente du CPAS, siège à cette séance.

La **séance publique** est ouverte à 20.15 heures.
De **openbare zitting** vangt aan te 20.15 uur.

Le procès-verbal de la séance du 26 novembre 2009 est approuvé par 15 voix contre 11 de MM. Dolet, Beeckmans, Gillard, Mme Debuyck, M. Genard, Mmes De Bast, Arend, Van Linter, MM. Alu, Van Damme et Van Eyck.

De notulen van de Raadszitting van 26 november 2009 worden goedgekeurd met 15 stemmen tegen 11 van de heren Dolet, Beeckmans, Gillard, Mw Debuyck, de heer Genard, Mwen De Bast, Arend, Van Linter, de heren Alu, Van Damme en Van Eyck.

Objet unique : Home Heydeken – Normes 2010 et aspects financiers
Enig voorwerp : Rusthuis Heydeken – Normen 2010 en financiële aspecten.

Monsieur Gillard introduit le point en remerciant tout d'abord Madame Delwit, Présidente du CPAS, d'être présente.

Ensuite, il énumère les trois solutions possibles dans le cadre du dossier de la mise aux normes de la maison de retraite Heydeken :

- la rénovation
- la reconstruction
- la fermeture

Devant l'importance de ce dossier, les enjeux et les conséquences financières, il demande que le Conseil communal soit bien informé.

Monsieur Alu précise les questions posées par son groupe :

- Pourquoi ne pas rénover, solution la moins onéreuse ?
- Estimation du prix et durée des travaux
- Mode de financement, partenariat possible avec le privé ?
- Les normes sont-elles définitives ?
- Visite des lieux
- Associer l'opposition à la concertation

Madame Delwit signale que l'étude de faisabilité a confirmé que l'option de la reconstruction est plus intéressante financièrement.

De la poursuite de la discussion, il résulte que :

- A ce stade de l'étude de faisabilité, les coûts sont estimés à 18.600.000,00 € Le montant du subside COCOM est arrêté à 7.602.490,00 €, le mode de calcul de ce subside étant le suivant : 150 lits X 74.649 (forfait) + 12 % de TVA X 60 %.
- A l'issue de différents contacts CPAS – Commune – COCOM, le CPAS a récemment obtenu le report de la mise aux normes à fin 2014, ce qui lève la menace de retrait des subsides INAMI pour le home.
- Madame Debuyck regrette que le point ait été reporté en séance du Conseil du CPAS du 25 novembre alors qu'en séance du 9 novembre 2009, il y avait un consensus pour que le CPAS réalise des économies à hauteur de 5 millions d'euros pour participer au financement du projet.
- La loi stipule que toute décision ayant une incidence sur le budget du CPAS doit être préalablement soumise au comité de concertation Commune-CPAS.
- En réponse aux questions posées par Monsieur Alu, Madame Carthé résume les réponses comme suit :
 - La rénovation est estimée par l'étude comme étant moins onéreuse
 - L'estimation de l'investissement et du financement : l'étude et les aspects financiers ne sont pas encore finalisés
 - Les normes sont définitives pour les « MRS » et vont être publiées pour les « MR »
 - La visite des lieux ne pose pas de problème : à organiser avec la Présidente du CPAS
 - Associer l'opposition à la concertation : à examiner
- En réponse à Monsieur Gillard, il est confirmé que le sujet « mises aux normes de la maison de repos » sera abordé en réunion de concertation CPAS-Commune (la prochaine réunion de concertation devrait se tenir en janvier/février 2010) et que les Conseillers communaux seront tenu au courant de l'évolution du dossier (si possible, en février prochain).
- La commune confirme qu'elle souhaite une reconstruction de la maison de repos afin de répondre aux normes tout en veillant à ne pas s'endetter plus que de raison et à considérer l'ensemble des besoins de la population (crèche, classes maternelles, infrastructures communales, voiries sécurisées, etc.). Commune et CPAS, veilleront, en concertation, à obtenir un maximum de soutiens financiers des autorités supérieures et à aboutir à un financement équilibré pour construire une maison de repos de qualité avec du personnel qualifié.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21.30 heures.
De agenda afgehandeld zijnde wordt de zitting geheven te 21.30 uur.

Ainsi délibéré en séance du 30 décembre 2009.
Alzo beraadslaagd in zitting van 30 december 2009.

Le Secrétaire,
De Secretaris,
Voorzitter,

Marc VANHOVE.

Le Bourgmestre-Président,
De Burgemeester-

Michèle CARTHÉ.